

**Procès-verbal**  
**du Comité de pilotage du Schéma régional des carrières des Pays de la Loire**  
**Séance du mercredi 15 mai 2019**

**Présents :**

Monsieur Claude d'HARCOURT, préfet de région Pays de la Loire

Monsieur Yves LEGRENZI, SGAR Pays de la Loire

Monsieur François-Xavier VEYRIERES (Préfecture du Maine et Loire)

Monsieur Benoît BONTEMPS ( Préfecture de la Vendée)

Madame Anne-Marie RONCIERE ( Préfecture de la Loire-Atlantique)

Messieurs Philippe VIROULAUD, Thibaut NOVARESE et Roland MATRAT ( DREAL Pays de la Loire)

Madame Koulm DUBUS (DREAL Pays de la Loire)

Monsieur Gérard VAUDOUT (DIRM NAMO)

Monsieur Alain PATRON (Agence régionale de santé)

Messieurs GALLARD Pascal et Stéphane LEURS (Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire)

Monsieur Bruno CALLAIBET (Conseil départemental de la Loire-Atlantique)

Monsieur Yannick FEVRIER (CAPEB)

Messieurs Patrick AUBIN et Emmanuel TORLASCO (UNICEM)

Madame Dominique BARBIER (CIGO)

Messieurs Christian LECLOUX et Yannick HUIBAN (CIGO)

Monsieur Frédéric DROUES (ACCTER)

Monsieur Jean-Christophe FAUCHADOUR (Syndicat français de l'industrie cimentière)

Messieurs Pierre-Yves LE FOLL et Vincent HURTAUD (Cellule économique régionale de la construction)

Monsieur Antoine THIBERGE (Fédération des maraîchers nantais)

Messieurs Jean-Christophe GAVALLET et Xavier METAY (France Nature Environnement Pays de la Loire)

Monsieur Mickael POTARD (LPO)

Messieurs Valery LE TURDU et Francis MONTAIGNE (CEREMA Ouest)

Monsieur Alexander NORIE (BRGM)

Monsieur Serge QUENTIN (Garant concertation préalable)

Madame Catherine RUFFET (ECOVIA)

**Excusés :**

DRAAF Pays de la Loire

Conseil régional des Pays de la Loire-Atlantique

Fédération régionale des chasseurs

Chambre de commerce et d'industrie des Pays de la Loire

Fédération nationale des transports routiers

Association des maires de Vendée

Association des maires de Mayenne

Fédération du bâtiment Pays de la Loire

Fédération de l'industrie du béton

Conseils départementaux du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Vendée

Communauté urbaine de Nantes Métropole

Grand Port maritime Nantes-Saint-Nazaire

ADEME

Agence française de la biodiversité Bretagne-Pays de la Loire-Anjou-Touraine

DDTM de Loire-Atlantique

SNCF Réseau

ONF Pays de la Loire

Monsieur le préfet ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et en précisant qu'il s'agit du troisième comité de pilotage du schéma régional des carrières.

Le schéma devra permettre d'assurer une gestion plus économe des matériaux de carrières et sécuriser l'approvisionnement nécessaire aux projets d'aménagement du territoire.

Il devra permettre de concilier ces enjeux avec la préservation de l'environnement et s'inscrire dans les objectifs portés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (promotion de l'économie circulaire, réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Avant la présentation du premier point à l'ordre du jour, monsieur le préfet invite les participants qui souhaitent faire des déclarations préalables à s'exprimer.

Monsieur AUBIN (UNICEM) prend la parole et remercie les services de l'État pour le travail réalisé jusqu'ici, la coordination et l'animation de groupes de travail denses et productifs, l'écoute et le sens des échanges entre les participants qui ont mené aux résultats actuels. Le résultat est jugé satisfaisant sur le tome I. En ce qui concerne le tome II, la rédaction de certaines dispositions soulève encore des questions d'ordre juridique et technique, en particulier les dispositions 5 (réduction de consommation de terres agricoles), 14, 15 et 21 (transport), 20 (déchets inertes), 24 et 25 (recevabilité des demandes d'autorisation). Afin de sécuriser les dossiers futurs, l'UNICEM attend l'expertise d'un juriste et souhaite coordonner les dernières approches de rédaction pour aboutir à une finalisation du schéma qui paraît toute proche.

Monsieur le préfet remercie monsieur Aubin pour son intervention et passe la parole à la DREAL pour le premier point à l'ordre du jour à savoir la présentation des principales dispositions du projet de schéma.

Les diaporamas présentés sont téléchargeables sur : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/comites-de-pilotage-r2005.html>

## **1. Les dispositions et recommandations du schéma régional des carrières**

Ce point est présenté par monsieur MATRAT (DREAL).

Monsieur GALLARD (Chambre régionale d'agriculture) demande une modification de la disposition n° 4 relative à l'évaluation agricole préalable. Il souhaite que la réalisation de cette évaluation ne se limite pas aux zones à forte valeur agricole identifiées dans cette disposition mais à l'ensemble des secteurs agricoles concernées par des projets de carrières. Une proposition de rédaction modificative a été transmise à la DREAL.

Monsieur AUBIN précise qu'il faut prendre en compte les surfaces extractives qui correspondent à une privation temporaire de l'usage agricole. À terme, les secteurs initialement agricoles sont remis en état pour l'usage agricole.

Monsieur GALLARD souhaite également que des exemples de « services rendus à l'agriculture » soient cités (disposition n° 5) comme les réserves d'irrigation. Monsieur MATRAT (DREAL) répond que le choix a été fait par la DREAL de ne pas citer certains exemples de services au risque d'en omettre d'autres.

Monsieur METAY (FNE) rappelle que FNE considère que le remblaiement de carrières ne constitue pas une opération de valorisation et que la mise en place d'un plan d'eau dans les phases de réaménagement de carrières ne constitue pas une priorité.

Il estime qu'il est important d'avoir un indicateur pour la disposition n° 5 (réduction de consommation d'espaces agricoles). À ce sujet, monsieur TORLASCO (UNICEM) conteste l'objectif de réduction de 10 % et préférerait plutôt parler de tendance. Monsieur NOVARESE (DREAL) précise que cet objectif ne figure pas dans le texte de la disposition mais dans son commentaire. La mise en œuvre du schéma avec l'appui de l'observatoire des matériaux de carrière étayera ces données.

Monsieur METAY estime que les dispositions 9 et 10 (usage des granulats concassés – augmenter la part du recyclage) sont importantes pour les collectivités mais s'interroge sur la façon dont il sera possible de les mobiliser pour atteindre ces objectifs. Monsieur VIROULAUD (DREAL) répond qu'il conviendra d'utiliser tous les réseaux professionnels pour promouvoir ces dispositions auprès de collectivités.

Monsieur POTARD (LPO) signale qu'au-delà des enjeux majeurs concernés par la disposition n° 1 (niveaux 0, 1 et 2), il conviendra de ne pas négliger la biodiversité « ordinaire ». Monsieur VIROULAUD (DREAL) confirme que les dossiers d'autorisation de carrières doivent comprendre une étude d'incidences et donc prendre en compte la biodiversité dans toutes ses composantes. Il cite également la réduction des extractions en lit majeur (dispositions n° 6 et 7), correspondant à une mesure du SDAGE Loire-Bretagne : cette mesure est suivie attentivement par la DREAL chaque année.

## **2. Le bilan de la consultation des EPCI**

Ce point est présenté par monsieur MATRAT (DREAL).

Aucune observation ou question n'est formulée.

## **3. Lancement de la concertation préalable**

Ce point est présenté par monsieur MATRAT (DREAL) et monsieur QUENTIN (garant de la concertation préalable).

Monsieur QUENTIN précise en particulier que les garants doivent être neutres, indépendants et impartiaux. Ils ne donnent pas leur avis sur le fond des projets (contrairement à une enquête publique).

Monsieur METAY (FNE) se déclare satisfait de l'organisation d'une concertation préalable et souhaite la relayer auprès des associations adhérentes à FNE.

L'ensemble des informations relatives à cette concertation sera communiqué par la DREAL à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

## **4. L'évaluation environnementale du schéma régional des carrières**

Ce point est présenté par madame REFFET (Bureau d'études ECOVIA).

Monsieur le préfet souligne le travail collaboratif mis en place dans le cadre de l'élaboration de ce schéma régional et estime que ce changement d'approche et la prise en compte des enjeux environnementaux ne sont sans doute pas assez connus par le grand public.

Monsieur AUBIN (UNICEM) confirme que les efforts réalisés par les carriers sur le plan environnemental depuis 30 ans ne semblent pas toujours reconnus à leur juste valeur.

Monsieur GALLARD (Chambre régionale d'agriculture) insiste sur l'importance de la concertation avec les exploitants de carrières.

Monsieur le préfet précise qu'il serait intéressé pour participer à une visite de carrières médiatisée, en présence d'élus, pour mettre en avant le travail partenarial réalisé.

Monsieur POTARD (LPO) rappelle que le constat est fait d'une baisse persistante de la biodiversité et particulièrement au niveau des amphibiens. Il est donc plus que jamais nécessaire de poursuivre et d'accentuer les efforts collectifs de préservation de l'environnement dans l'exploitation des carrières.

## **5. Les prochaines étapes d'élaboration du schéma régional des carrières**

Ce point est présenté par monsieur MATRAT (DREAL).

Aucune observation ou question n'est formulée.

Monsieur le préfet remercie les participants et clôt cette troisième réunion du comité de pilotage du schéma des carrières des Pays de la Loire à 11 h 45.